
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romainville, le 05 juin 2019

Adoption du 1er projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Après de deux ans de travail et de concertation, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Est Ensemble a été arrêté mardi 28 mai 2019 par les élu-e-s du Conseil Territorial.

Lancée le 4 juillet 2017, l'élaboration du 1er PLUi d'Est Ensemble, désormais compétent par la loi en matière d'urbanisme, doit aboutir au premier document d'urbanisme unique aux 9 villes d'Est Ensemble et à leurs 418 000 habitants, se substituant dès son adoption aux 9 PLU communaux.

Les habitants associés à chaque étape

Pour que le PLUi s'inscrive au plus près du quotidien des habitants, une démarche inédite de co-construction du document a été conduite tout au long de son élaboration avec différents lieux et formats de rencontres : 9 réunions publiques, 6 ateliers de concertation, 8 cafés PLUi sur l'espace public, et un questionnaire de lancement de la démarche qui a recueilli 620 réponses.

En 23 mois, ce sont près de 1500 habitants rencontrés et plus de 1300 contributions reçues sur des sujets aussi majeurs que la qualité de vie, l'arrivée des transports en commun, ou encore le déficit d'espaces verts et d'équipements publics.

L'affirmation de la plus-value du territoire

A chaque étape de la procédure, Est Ensemble a mené ce travail en étroite collaboration avec les villes du territoire, mais également les partenaires institutionnels, Etat, organismes consulaires et territoires voisins, des bureaux d'études Espace Ville et Biotope réaffirmant ainsi notre volonté d'inscrire cette démarche dans le respect des spécificités communales et les acquis de chacun des PLU communaux, et dans l'affirmation d'une valeur ajoutée du territoire permettant de prendre en compte des grandes dynamiques intercommunales et les enjeux métropolitains.

« C'est la démonstration que le territoire est l'échelle pertinente pour porter des grands projets de développement urbain au niveau du bassin de vie, tout en s'inscrivant, aux côtés des villes, dans la proximité des citoyens », souligne Gérard Cosme.

Un haut niveau d'ambition associant l'urbain et l'humain

Au cœur des orientations du PLUi figurent les **préoccupations écologiques et sociales** qui constituent le fil rouge des 3 axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi : Vers

une ville renaturée et de qualité pour tous ; L'humain et le vivre ensemble au cœur du projet ; L'héritage, la résilience et la transition écologique comme moteurs d'une évolution maîtrisée.

Priorité donnée à la protection de l'environnement et de la santé

Sujet fortement identifié dans les contributions des villes, comme des citoyens, **l'environnement** fait l'objet d'une forte ambition, intégrée à toutes les dimensions du PLUi au travers plusieurs mesures concrètes telles que la **création d'un seuil minimum de 35% d'espaces végétalisés et de 15% de pleine terre dans tout nouveau projet de construction** (pour les secteurs les plus denses ; ces seuils étant plus élevés dans les secteurs moins denses du territoire), **l'application d'une norme élevée en matière d'isolation thermique sur la majorité du territoire, la mise en place de protection des zones naturelles, une règle obligeant de replanter un arbre pour chaque arbre coupé, et une obligation de planter 1 arbre pour 4 places de stationnement créée.**

S'agissant plus particulièrement du site remarquable de la Corniche des Forts, le PLUi propose son classement extrêmement protecteur et commun à l'ensemble des 4 villes concernée par une zone N (Naturelle), des « Espaces paysagers protégés » et des « Espaces Paysagers protégés boisés » sur l'ensemble du secteur répondant notamment aux demandes des associations et des habitants venus s'exprimer nombreux lors des dernières réunions publiques organisées par Est Ensemble.

Prochaine étape : Une adoption définitive prévue à la fin de l'année

Les deux dernières phases de consultation successives prévues par le Code de l'Urbanisme : la consultation des Personnes Publiques Associées de mi-juin à mi-septembre, puis une enquête publique de mi-septembre à mi-octobre 2019, avant la validation définitive fin 2019-début 2020.

Pour Gérard Cosme, Président d'Est Ensemble, « *Cette première validation du PLUi est une étape décisive pour notre territoire. En élaborant leur PLUi commun, Est Ensemble et les 9 villes, choisissent de porter ensemble une vision commune du développement de la ville pour les 15 prochaines années.* »

Pour retrouver toutes les informations relatives au PLUi : <https://www.est-ensemble.fr/plui>

CONTACT / INFORMATIONS
Antoine DELANGRE-MARINI Antoine.delangre@est-ensemble.fr - 06 79 89 83 29